

# 16 000 emplois dans la culture en Normandie, dont une forte proportion d'emplois non salariés

Insee Analyses Normandie • n° 126 • Juillet 2024



Avec plus de 16 000 emplois, les secteurs d'activités culturelles représentent 1,3 % de l'emploi normand, un poids faible mais proche de celui de la plupart des autres régions métropolitaines, excepté l'Île-de-France. Les activités culturelles se distinguent par une part d'emplois non salariés importante : près de trois emplois sur dix contre moins d'un sur dix dans l'ensemble des secteurs. Le niveau de revenu des non-salariés est souvent faible, presque deux fois moindre que celui de l'ensemble des non-salariés normands, malgré un cumul fréquent d'activités salariée et non salariée. Les emplois salariés sont plus souvent à temps partiel et à durée déterminée. Plus de la moitié de ces emplois sont situés dans les deux zones d'emploi de Rouen et de Caen.

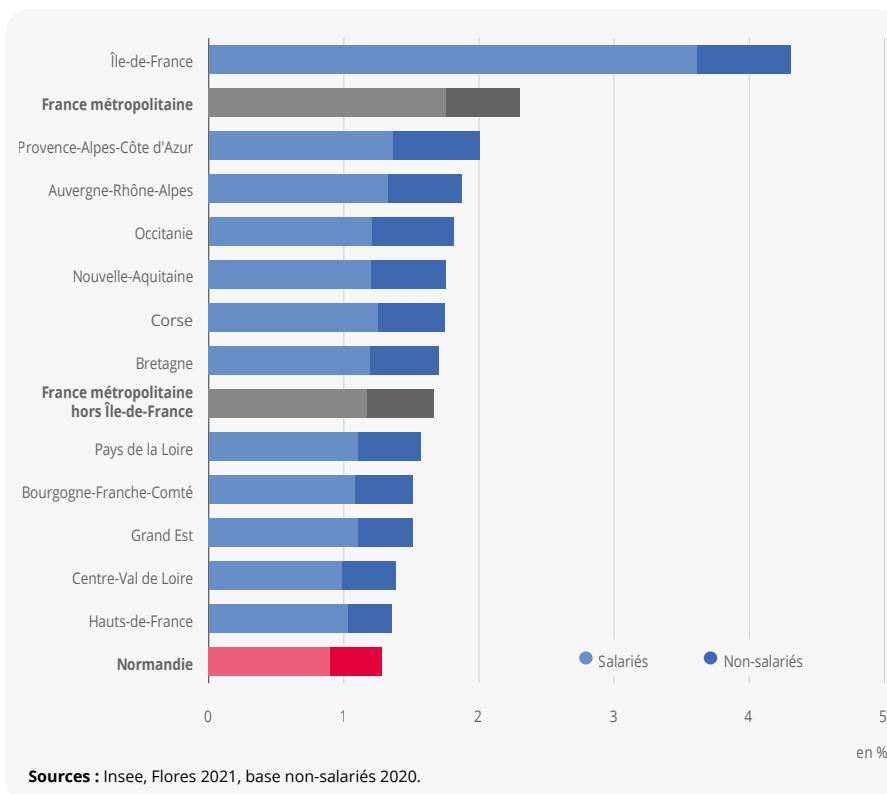
En partenariat avec :



## La culture, un poids faible dans l'emploi régional, en Normandie comme dans la plupart des régions

La Normandie est dotée de près de 4 300 lieux de culture, monuments historiques ou équipements culturels (salles de spectacles, musées, bibliothèques, établissements d'enseignement culturel, etc.). Son patrimoine architectural et monumental est particulièrement important avec plus de 3 000 monuments historiques, soit 7 % du total national. Elle est aussi une des régions les plus riches en jardins remarquables et possède un des sites culturels parmi les plus visités de France, le Mont-Saint-Michel. Cependant, malgré un patrimoine riche et diversifié, les secteurs d'activités culturelles ne sont pas particulièrement présents dans la région. En 2021, près de 2 700 établissements actifs employeurs appartenant aux secteurs d'activités culturelles sont implantés

### ► 1. Part des emplois des secteurs culturels dans l'emploi total



dans la région. Ces établissements emploient 11 400 salariés. Par ailleurs, 6 700 personnes travaillent dans ces secteurs en tant que non-salariés, notamment dans les arts visuels et l'édition.

En tenant compte du fait qu'une part d'entre eux cumule activités salariée et non salariée, plus de 16 000 personnes travaillent dans les secteurs d'activités culturelles en Normandie.

Comme dans la grande majorité des régions, le secteur culturel est assez faiblement représenté dans l'emploi normand. Avec 1,3 % de l'emploi total, la Normandie se situe au dernier rang des régions métropolitaines ► **figure 1**, derrière les régions Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. L'Île-de-France fait figure d'exception avec une part élevée de l'emploi dans le secteur de la culture (4,3 %). Elle concentre en effet une grande partie des emplois métropolitains des secteurs d'activités culturelles (45 %) ; son poids est nettement plus important dans ces secteurs que dans l'ensemble des secteurs d'activité économique (24 %).

En Normandie, le secteur culturel représente 2,6 % des établissements employeurs et moins de 1 % des emplois salariés. Les établissements du secteur sont très souvent de petite taille. Ils n'emploient en moyenne que quatre salariés, près de trois fois moins que dans l'ensemble des secteurs d'activité (11 emplois en moyenne). Près du quart de ces établissements n'ont aucun salarié, une part trois fois plus importante que pour l'ensemble des secteurs d'activité en Normandie.

Le secteur des spectacles vivants rassemble le plus grand nombre d'établissements de la culture, avec trois établissements sur dix du secteur culturel ► **figure 2**. En termes d'emploi, ce secteur est toutefois devancé par celui de l'édition écrite (respectivement 17 % et 20 %). Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi en Normandie sont ensuite ceux de la publicité (16 %), des arts visuels et de l'architecture, autour de 12 % pour chacun d'eux.

### Près de la moitié des emplois salariés du secteur culturel sont concentrés dans les zones d'emploi de Rouen et de Caen

En Normandie, deux départements concentrent l'emploi salarié régional du secteur culturel : la Seine-Maritime et le Calvados (respectivement 40 % et 29 % de ces emplois). La Seine-Maritime rassemble la majorité des emplois salariés des secteurs de l'enseignement artistique (55 %) et de l'architecture (54 %), et près de la moitié des emplois du spectacle vivant (48 %). La moitié des effectifs salariés du secteur du patrimoine sont quant à eux localisés dans le Calvados, ce département abritant près d'un tiers des monuments historiques et musées de la région. Certains départements normands se distinguent par le poids relatif important de certaines activités culturelles sur leur territoire. L'édition écrite est ainsi plus représentée dans la Manche et l'Orne,

## ► 2. Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activités de la culture en Normandie

Secteur d'activité	Établissements		Emplois salariés	Emplois non salariés		Emploi total**	
	Nombre	%		Total	dont ayant par ailleurs une activité salariée non annexe*	Nombre	%
Édition écrite	490	18,2	2 250	1 340	290	3 300	20,4
Spectacle vivant	875	32,6	2 530	400	160	2 770	17,2
Publicité	250	9,3	2 260	380	70	2 570	15,9
Arts visuels	195	7,3	350	2 500	840	2 010	12,4
Architecture	320	11,9	1 190	760	90	1 860	11,5
Audiovisuel/Multimédia	320	11,9	1 110	460	150	1 420	8,8
Enseignement artistique amateur	140	5,2	740	840	290	1 290	8,0
Patrimoine	95	3,5	930	10	0	940	5,8
<b>Ensemble</b>	<b>2 685</b>	<b>100</b>	<b>11 360</b>	<b>6 690</b>	<b>1 890</b>	<b>16 160</b>	<b>100,0</b>

\* Occupant un poste non annexe (cf. Définitions).

\*\* Emploi total = Emplois salariés + Emplois non salariés hors ceux ayant une activité salariée non annexe.

Note : Les données sont arrondies à 5 ou 0 pour le nombre d'établissements et à la dizaine pour les emplois.

Sources : Flores 2021, Base non-salariés 2020.

avec plus du quart des emplois salariés culturels dans ces départements (20 % au niveau régional).

À un niveau géographique plus fin, près de la moitié des établissements de la culture sont localisés dans les zones d'emploi de Rouen (24 %) et de Caen (22 %). L'emploi salarié de la culture est encore plus concentré dans ces deux zones d'emploi, avec 28 % dans celle de Rouen et 24 % dans celle de Caen ► **figure 3**. Les communes de Rouen et du Havre rassemblent à elles deux plus d'un emploi salarié sur cinq du secteur culturel dans la région (respectivement 12 % et 11 %).

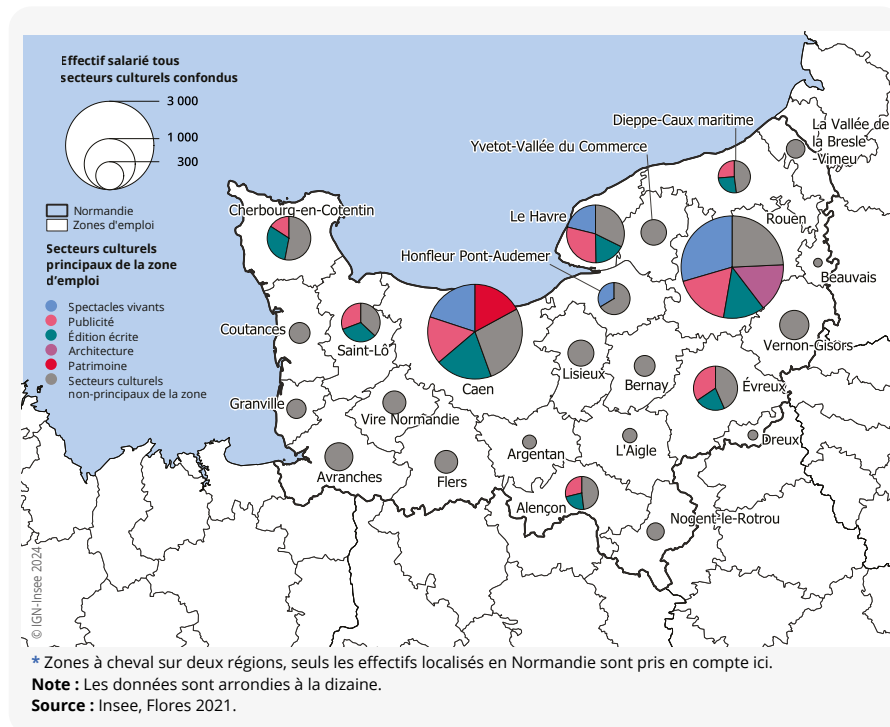
Le plus gros employeur culturel de la région est l'Opéra de Rouen avec près de 200 salariés fin 2021. Le secteur de la publicité rassemble plusieurs des

plus grands employeurs du domaine de la culture avec les établissements de l'entreprise ADREXO situés à Harfleur et Saint-Étienne-du-Rouvray, proches de 150 salariés, ainsi que ceux de Grentheville, près de Caen, et d'Angerville-la-Campagne, près d'Évreux, qui dépassent la centaine de salariés. Figurent aussi parmi les principaux employeurs les deux antennes de France 3 à Rouen et Caen, regroupant une centaine de salariés sur chaque site.

### L'emploi non salarié et le temps partiel sont très répandus dans le secteur culturel

Le secteur culturel se distingue par la place importante des emplois non salariés : ils constituent près de trois emplois sur dix

## ► 3. Effectifs salariés dans les secteurs culturels par zone d'emploi en Normandie en 2021



de ce secteur, nettement plus que dans l'ensemble des secteurs d'activité (8 %). Le poids de l'emploi non salarié varie fortement selon l'activité culturelle : de 83 % dans les arts visuels à seulement 9 % dans le spectacle vivant et 1 % dans le secteur du patrimoine. Plus de la moitié des emplois non salariés se concentrent dans les secteurs des arts visuels (35 %) et de l'édition écrite (22 %).

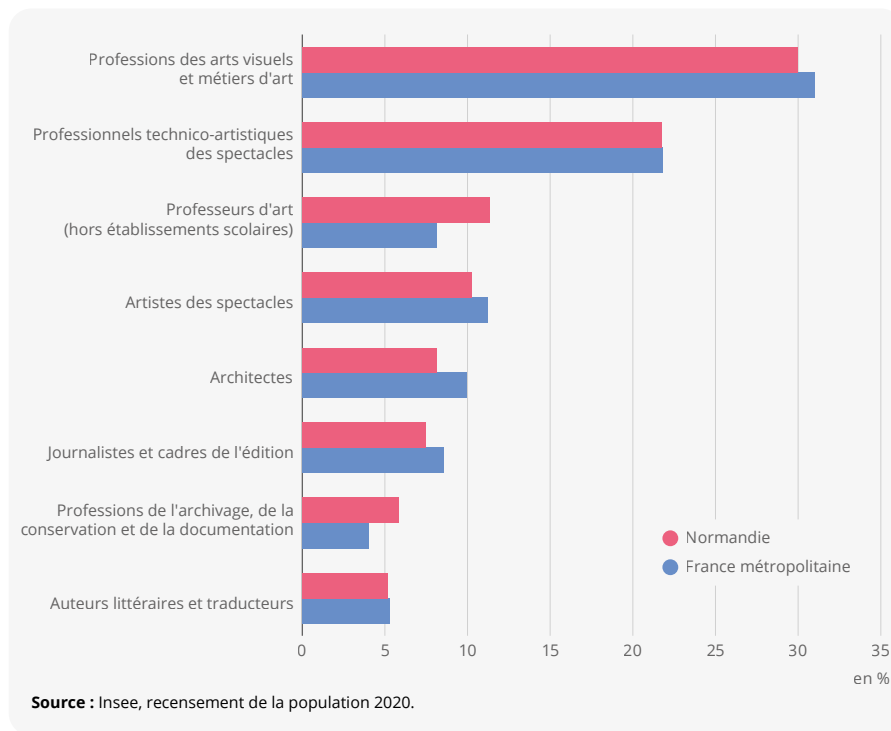
Quant aux salariés des secteurs d'activités culturelles, ils travaillent plus souvent à temps partiel que l'ensemble des salariés normands. C'est le cas de plus d'un tiers d'entre eux (35 %) contre moins d'un quart (23 %) parmi les salariés normands. Si le temps partiel ne concerne qu'un salarié sur six dans l'architecture et jusqu'à trois sur dix dans le spectacle vivant, il est très répandu dans la publicité (six sur dix) et surtout dans l'enseignement artistique (huit sur dix). Dans ce dernier secteur, les professeurs d'art hors enseignement scolaire exercent très souvent en parallèle une autre activité artistique.

Les personnes travaillant dans le secteur culturel n'exercent pas toutes une **profession culturelle**, comme une secrétaire effectuant des tâches administratives dans un théâtre. C'est même le cas de plus de la moitié d'entre elles (52 %). Inversement, une personne sur deux exerçant une profession culturelle (47 %) le fait au sein d'un établissement dont l'activité principale n'est pas culturelle (par exemple, un designer travaillant dans l'industrie). En 2020, plus de 19 000 personnes en Normandie ont déclaré exercer une profession culturelle, que ce soit dans un secteur d'activités culturelles ou en dehors. Les professions les plus répandues en Normandie sont celles liées aux arts visuels ou les métiers d'art (31 % des effectifs ► **figure 4**) et les professions technico-artistiques (cadre ou gestionnaire de spectacles, ouvrier ou technicien des spectacles vivants et de l'audiovisuel, etc. avec 22 %). Viennent ensuite les professeurs d'art (un professionnel de la culture sur dix) et les artistes de spectacles (un sur dix).

### Les personnes exerçant une profession culturelle sont majoritairement très diplômées, plus fréquemment de sexe masculin et plutôt âgées

Les personnes exerçant une profession culturelle ont un niveau de qualification élevé : 60 % d'entre elles détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, soit nettement plus que parmi l'ensemble des actifs normands (36 %). Une grande part d'entre elles (44 %) sont même

## ► 4. Répartition des professions culturelles



titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long (bac+3 ou plus) contre seulement 21 % des actifs normands. Ce haut niveau de qualification se retrouve dans la plupart des professions culturelles. Inversement, la part de ceux n'ayant pas de diplôme ou un diplôme inférieur au bac est beaucoup plus faible dans les professions culturelles que parmi l'ensemble des actifs : moins de 9 % contre plus de 14 %. C'est parmi les artistes des spectacles que la part de peu ou pas diplômés est la plus forte (44 %).

Les femmes représentent 43 % des personnes exerçant une profession culturelle. Elles sont donc un peu moins nombreuses que parmi l'ensemble des actifs normands (48 %). Elles sont notamment moins présentes parmi les architectes (trois sur dix sont des femmes) et parmi les professionnels technico-artistiques (27 %). Elles sont majoritaires parmi les bibliothécaires, documentalistes et archivistes (76 %), les auteurs littéraires et traducteurs (57 %) et les professeurs d'art (56 %). Les femmes sont plus qualifiées que les hommes dans les professions culturelles, avec un écart plus marqué que dans l'ensemble des professions. Ainsi, 69 % d'entre elles sont diplômées du supérieur contre 54 % des hommes, soit 15 points d'écart contre seulement 10 points parmi l'ensemble des actifs normands.

Les professions culturelles s'exercent souvent jusqu'à des âges avancés, comme souvent pour les personnes très diplômées. Ainsi, la part des plus de 60 ans y est deux fois plus forte que parmi

l'ensemble des actifs normands (11,1 % contre 5,4 %). Elle atteint même 20 % pour les auteurs littéraires et traducteurs. Inversement, la part des plus jeunes (moins de 25 ans) est deux fois plus faible (4,9 % contre 9,6 %).

### Des emplois plus précaires

Les emplois sont plus souvent précaires dans les professions culturelles. Ces professions s'exercent souvent en tant que non-salarié. C'est le cas de quatre professionnels sur dix contre moins de un sur dix parmi les personnes en emploi en Normandie. La part de salariés est très faible dans certaines professions culturelles comme les auteurs littéraires et traducteurs (22 %) ou les architectes (37 %). Les professionnels de ce secteur ayant un emploi salarié bénéficient également moins souvent de contrat à durée indéterminée (CDI) : 75 % contre 83 % dans l'ensemble des personnes en emploi en Normandie. La proportion de salariés en CDI varie de 68 % à 91 % selon les professions culturelles, avec un taux toutefois plus bas pour les artistes des spectacles (35 %).

Laurent Huault, Bruno Mura (Insee), Damien Euch (Direction régionale des affaires culturelles)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Encadré 1 – Des revenus souvent faibles et un cumul d'activités fréquent

Le salaire mensuel net dans les professions culturelles est, en moyenne, de 1 780 euros. Ce salaire moyen est inférieur de 10 % à celui de l'ensemble des actifs normands. Le nombre d'heures salariées est souvent faible dans ces professions, en particulier pour les artistes des spectacles, avec à peine 30 % d'un équivalent temps plein (ETP) et pour les professionnels technico-artistiques des spectacles avec un mi-temps d'ETP. Les artistes des spectacles perçoivent les salaires les moins importants avec 1 080 euros nets par mois. À l'opposé, les architectes salariés sont les mieux rémunérés avec 2 575 euros en moyenne, pour un temps de travail équivalent à 0,8 ETP. Le salaire horaire moyen varie de 12,70 euros dans les professions des arts visuels et métiers d'art à 24,80 euros pour les artistes des spectacles. Pour ces derniers, le niveau de salaire horaire comparativement plus élevé compense en partie le nombre d'heures salariées comptabilisées plus faible (44 h en moyenne par mois).

Les revenus issus des activités non salariées ne peuvent pas être comparés directement à ceux des salariés. C'est particulièrement vrai pour l'année 2020 au cours de laquelle ces activités ont été fortement impactées, et singulièrement les secteurs culturels, en lien avec les périodes de confinement et l'arrêt de l'activité dans ces secteurs. Les revenus d'activité des non-salariés ont ainsi diminué en moyenne de près de 6 % en 2020, et jusqu'à 18 % pour les arts et spectacles. Mais les dispositifs de soutien, alors importants, ne sont pas intégrés comme des revenus et sont estimés aux deux tiers de cette baisse ► **pour en savoir plus**. Sans tenir compte de cette sous-estimation, le revenu issu des activités non-salariées dans un secteur d'activité culturelle est assez faible : en moyenne, pour les personnes n'exerçant qu'en tant que non-salarié, il est d'environ 1 400 euros par mois, presque deux fois moins que pour l'ensemble des non-salariés normands (2 700 euros). Il varie selon le secteur d'activité : de moins de 400 euros dans l'enseignement artistique à près de 3 000 euros dans l'architecture. En lien sans doute avec le faible niveau de revenu tiré de leur activité culturelle, une part importante de ces non-salariés normands (38 %) exercent par ailleurs une activité salariée au cours de l'année ; cette proportion n'est que d'un quart pour l'ensemble des secteurs d'activité. Pour ceux cumulant activités non salariée et salariée, le revenu issu de ces activités dépasse légèrement 1 500 euros par mois (dont un quart issu de l'activité salariée). Ce niveau de revenu reste cependant très éloigné de celui de l'ensemble des actifs normands dans la même situation de cumul d'activités salariée et non salariée (2 400 euros).

### ► Sources

Le dénombrement des établissements employeurs et des emplois salariés est issu du Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2021 ; celui des emplois non salariés de la base non-salariés (BNS) 2020.

Le dénombrement et la caractérisation des professions culturelles sont issus du recensement de la population 2020 (exploitation complémentaire au lieu de travail). Le millésime 2020 du recensement est fondé sur les enquêtes annuelles réalisées de 2017 à 2022.

### ► Encadré 2 – L'action de la Drac en faveur de l'entrepreneuriat culturel

Le ministère de la Culture développe des actions en faveur de l'entrepreneuriat culturel afin d'accompagner la transition numérique du secteur culturel, de répondre aux enjeux de professionnalisation des entrepreneurs culturels et de structuration des entreprises du champ des industries culturelles et créatives.

Il organise notamment chaque année un Forum national « Entreprendre dans la culture » qui est décliné dans chaque région. Ainsi, la DRAC de Normandie a organisé avec l'agence régionale du livre, Normandie livre et lecture, et en collaboration avec la Région Normandie, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen, le premier Forum « Entreprendre dans la culture en Normandie ». Celui-ci a eu lieu à Rouen le 20 février 2024 au pavillon des transitions et a accueilli 300 participants.

Les objectifs principaux de ces forums sont, d'une part, de proposer un événement de promotion et de valorisation de l'entrepreneuriat culturel et, d'autre part, d'apporter des informations concrètes et pratiques aux jeunes diplômés, aux porteurs de projets et aux entrepreneurs culturels. Articulé autour de témoignages d'entrepreneurs culturels et de conseils d'experts, l'événement propose des tables rondes et ateliers sectoriels et transversaux. Ils abordent les thèmes du financement, de l'accompagnement, de la structuration, des modèles économiques de la culture, de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et du développement à l'international.

### ► Méthode, définitions

Le champ économique de la culture a été défini par le service statistique du ministère de la Culture, d'après une définition européenne.

Les **activités culturelles** sont regroupées en huit domaines : arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel-multimédia, édition écrite, patrimoine, enseignement culturel, architecture et publicité.

Les **professions culturelles** sont regroupées en huit catégories : professions des arts visuels et métiers d'art, professionnels technico-artistiques des spectacles, journalistes et cadres de l'édition, artistes des spectacles, architectes, professeurs d'art, auteurs littéraires et traducteurs et professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation.

On considère qu'un poste est « non annexe » si la rémunération est supérieure à trois SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

### ► Pour en savoir plus

- « Le poids économique direct de la culture en 2021 », Culture chiffres, département des études, de la prospective et des statistiques et de la documentation (Deps-doc) du ministère de la Culture, juin 2023.
- **Amar E., Treppoz M.**, « En 2020, les revenus d'activité des non-salariés chutent », Insee Première n° 1926, octobre 2022.
- « Atlas culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France », Culture études, DEPS du Ministère de la Culture, mars 2022.
- « Atlas Culture des territoires - Normandie », Culture chiffres, DEPS du Ministère de la Culture, janvier 2022.
- « Mémento culturel de Normandie », Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, août 2022.
- **Bisault L., Picard T.**, « La culture : une activité capitale », Insee Première n° 1644, avril 2017.

